



champignon
B R A N D S

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMPIGNON COMMENCERA À OFFRIR UN TRAITEMENT À L'ESKÉTAMINE POUR LES ADULTES AVEC UN TROUBLE DÉPRESSIF MAJEUR À SON *CANADIAN RAPID TREATMENT CENTRE OF EXCELLENCE*

Vancouver, Colombie-Britannique / 27 août 2020 — Champignon Brands Inc. (« **Champignon** » ou la « société ») (CSE : **SHRM**) élargit son offre de service pour le traitement du trouble dépressif majeur (« TDM »). À partir de septembre 2020, Champignon proposera de l'eskétamine pour le traitement des adultes atteints de TDM dans sa clinique phare. La kétamine a été reconnue comme traitement révolutionnaire pour la dépression par la *Food and Drug Administration* (« FDA ») américaine. En mai 2020, Santé Canada a approuvé l'esketamine pour le traitement du TDM.

La clinique de Champignon, le *Canadian Rapid Treatment Centre of Excellence* (le « CRTCE ») est la première clinique communautaire multidisciplinaire au Canada à offrir des traitements pour la dépression à effet rapide et devrait être la première du genre à offrir ce nouveau traitement pour la dépression au Canada. Le CRTCE est situé à Mississauga, Ontario.

La dépression est l'une des principales causes de diminution du revenu au Canada en raison de l'incapacité au travail : les adultes atteints de TDM perdent près d'un mois de travail par année.¹ De plus, la dépression, lorsqu'elle coexiste avec une maladie cardiaque, le diabète et d'autres maladies chroniques importantes, peut aggraver l'évolution de ces conditions et augmenter le risque de décès prématuré.²

« La disponibilité de l'eskétamine au CRTCE offre une formidable opportunité aux adultes du Canada touchés par une dépression résistante au traitement de recevoir un traitement efficace et bien toléré. De plus, ce nouveau traitement fonctionne relativement plus rapidement que la plupart des traitements conventionnels contre la dépression », a commenté le Dr Roger McIntyre, directeur général de Champignon. « On a également observé que l'esketamine aide les personnes atteintes de TDM lorsque les traitements conventionnels sont insuffisants. Cela donne l'espoir aux personnes atteintes de TDM d'améliorer leurs symptômes et de recommencer à mieux fonctionner dans leur vie.

Examen de l'information continue

À titre de mise à jour supplémentaire, la société continue de travailler avec la *British Columbia Securities Commission* (« BCSC ») pour terminer son examen de l'information continue. L'examen porte sur les obligations de divulgation de la société depuis qu'elle est devenue un émetteur assujéti le 6 février 2020 et comprend un examen de la divulgation concernant certaines acquisitions récentes réalisées par la société. La société continue de coopérer pleinement avec la BCSC pour aider à terminer l'examen en temps opportun.

¹ The effect of bipolar I disorder and major depressive disorder on workforce function
McIntyre, R S, MD, FRCPC; Wilkins, K, MSc; Gilmour, H, MA; Soczynska, J K, HBS; Konarski, J Z, MSc; M... *Chronic Diseases in Canada*; 2008; 28, 3

² Economic and humanistic burden associated with noncommunicable diseases among adults with depression and anxiety in the United States.
Armbrecht E., Shah A., Schepman P., Shah R., Pappadopoulos E., Chambers R., Stephens J., Haider S., McIntyre R. S. *J Med Econ.* 2020;1-11

Le 26 août 2020, dans le cadre de l'examen, la BCSC a révoqué l'ordonnance d'interdiction d'opérations précédemment émise contre la société le 19 juin 2020, suite au dépôt de rapports d'acquisition d'entreprise dans le cadre des acquisitions d'Artisan Growers Ltd., de Novo Formulations Ltd. et de Tassili Life Sciences Corp. Parallèlement à la révocation, la BCSC a émis une ordonnance de remplacement qui restera en vigueur en attendant le dépôt d'une déclaration de changement important modifiée dans le cadre de l'acquisition d'AltMed Capital Corp

États financiers intermédiaires

La société annonce également qu'elle s'appuiera sur l'allégement général accordé par l'ordonnance générale 51-517 de la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, exemption temporaire de certaines exigences en matière de financement des entreprises (« BO 51-517 »), BC Instrument 51-515, *Temporary Exemption from Certain Corporate Finance Requirements* (« BCI 51-515 ») et le Règlement de l'Ontario 51-502, Dispense temporaire de certaines obligations de financement des entreprises (« OI 51-502 »), à l'égard du dépôt de ses états financiers intermédiaires pour la période se terminant le 30 juin 2020, y compris la discussion et l'analyse de la direction qui l'accompagnent et les certifications associées du chef de la direction et du directeur financier (collectivement, les « documents requis »).

La société s'efforce de terminer les dépôts obligatoires et a répondu aux commentaires exprimés par la BCSC au cours de son examen de divulgation, durant le délai de la prorogation. Entre-temps, tous les actionnaires, y compris les membres de la direction de la société et d'autres initiés, sont soumis à une ordonnance d'interdiction des opérations émise par la BCSC. La société confirme que depuis le dépôt de ses états financiers consolidés intermédiaires pour la période terminée le 31 mars 2020, il n'y a eu aucun développement important autre que ceux divulgués dans les communiqués de presse ou dans les documents d'information déposés par la société sur SEDAR (www.sedar.com).

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dr Roger McIntyre
Président-directeur général
E : info@champignonbrands.com

POUR LES QUESTIONS PROVENANT DES INVESTISSEURS ANGLOPHONES :

Champignon Brands | Storyboard Communications
Relations aux investisseurs, Toronto, Canada
T : +1 (833) 375-9995 poste : 611
E : champignonbrands@storyboardcommunications.com

Tyler Troup
Circadian Group
E : SHRM@champignonbrands.com

POUR LES COMMUNICATIONS EN FRANÇAIS DE CHAMPIGNON BRANDS :

Remy Scalabrini
Maricom Inc.
E : rs@maricom.ca
T : +1 (888) 585-6274

Le CSE et le fournisseur de services d'information n'ont pas examiné et n'acceptent pas la responsabilité de l'exactitude ou de l'adéquation de cette version.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations qui ne sont pas des faits historiques, y compris, sans s'y limiter, les déclarations concernant les estimations futures, les plans, les programmes, les prévisions, les projections, les objectifs, les hypothèses, les attentes ou les croyances concernant les performances futures, les déclarations que nous faisons concernant la rapidité et l'efficacité de nos traitements sont des déclarations. « Les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de mots tels que "plans", "attend" ou "ne s'attend pas", "est attendu", "estime", "a l'intention", "prévoit" ou "ne prévoit pas", ou "croit", ou des variantes de tels mots et expressions ou déclarations que certaines actions, événements ou résultats "peuvent", "pourraient", "pourraient", "pourraient" ou "seront" pris, se produiront ou seront réalisés. Ces déclarations prospectives impliquent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats, événements ou développements réels soient sensiblement différents de tout résultat, événement ou développement futur exprimé ou sous-entendu par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, entre autres, les besoins de financement supplémentaire de la Société, et l'effet des conditions du marché des capitaux et d'autres facteurs sur la disponibilité du capital, les antécédents d'exploitation limités de la Société et le manque de bénéfices historiques ; compétition ; l'incapacité des traitements à fournir les avantages escomptés pour la santé ; effets secondaires imprévus ; dépendance à l'égard de l'obtention et du maintien des approbations réglementaires, y compris l'acquisition et le renouvellement de licences fédérales, provinciales, étatiques, municipales, locales ou autres ; l'évolution et les modifications des lois et réglementations, y compris une réglementation accrue des industries de la Société et des marchés financiers ; les conditions économiques et financières ; la volatilité des marchés des capitaux ; se livrer à des activités qui pourraient être ultérieurement jugées illégales en vertu des lois nationales ou internationales ; non-obtention des approbations nécessaires des actionnaires, du gouvernement ou des autorités réglementaires, y compris celle du CSE ; et incapacité à conserver, sécuriser et maintenir le personnel clé et les partenariats stratégiques, y compris, mais sans s'y limiter, les cadres, les chercheurs, les cliniciens, les clients et les fournisseurs. Ces facteurs doivent être examinés attentivement et les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Bien que la Société ait tenté d'identifier des facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les déclarations prospectives, il peut y avoir d'autres facteurs de risque qui font que les actions, événements ou résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus. Des informations supplémentaires identifiant les risques et les incertitudes qui pourraient affecter les résultats financiers sont contenues dans les documents déposés par la société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui sont disponibles sur www.sedar.com. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs. La Société n'a aucune obligation de mettre à jour les déclarations prospectives, même si de nouvelles informations deviennent disponibles.